

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toutes nos offres et ventes relèvent des conditions générales suivantes. Toute divergence par rapport à ces conditions doit faire l'objet d'une convention distincte, préalable et écrite, qui ne pourra cependant jamais être considérée comme prévalant sur les conditions générales. Les conditions d'achat et de paiement des acheteurs, qui divergent de nos conditions, ne pourront jamais nous être opposées.

1. Toutes nos offres, verbales ou écrites, sont sans engagement. Si, après l'établissement d'une offre, mais avant la réalisation de la vente, les prix de nos propres fournisseurs, sur lesquels nos offres sont basées, sont modifiés des suites de circonstances déterminées, nous serons en droit d'annuler nos offres et d'appliquer une modification proportionnelle des prix. A défaut de convention écrite autre sur l'offre, une offre n'est valable que pendant 8 jours.
2. A moins qu'il n'ait été convenu du contraire, tous nos prix s'entendent départ usine / atelier et hors TVA.
3. Toutes nos ventes ont lieu exclusivement au nom et pour le compte de notre entreprise qui les exécute. Toute vente, même les ventes conclues par nos représentants, n'engagent notre entreprise qu'après confirmation écrite de notre part.
4. Nos factures sont payables au comptant à Lochristi ; la présentation d'une lettre de change ou d'une carte de r c piss  n'entrave en rien cette disposition.
5. Seule la législation belge s'applique   nos contrats. Toute affaire est consid r e comme ayant  t  conclue   B-9080 Lochristi de sorte que seul le Tribunal de Commerce de Gand ou la Justice de Paix de Gand ont le droit de r gler les diff rends.
6. Les dates de livraison, d'ex cution, etc. s'entendent sans engagement de notre part et ne pourront nullement donner lieu   une demande de dommages et int r ts ou d'annulation du contrat, hormis apr s une mise en demeure  crite accordant   notre entreprise une p riode de 3 semaines au moins pour respecter le contrat. Au cas o  le contrat devrait  tre dissout   charge de notre entreprise, l'acheteur renonce inconditionnellement et irr vocablement   toute forme possible de dommages et int r ts.
7. En cas de non-paiement   l' ch ance, un int r t de l'ordre de 10% l'an sera calcul  de plein droit et ce, sans qu'une quelconque mise en demeure ne soit requise, ce qui nous donne en outre le droit de cesser la livraison.
8. Tous nos prix s'entendent au comptant. En cas de non-paiement   l' ch ance, apr s une mise en demeure adress e en vain, des dommages et int r ts forfaitaires de l'ordre de 10 % du montant des factures seront dus de plein droit, moyennant un minimum de 50 euros.
9. Les mat riels livr s ne seront PAS repris. En cas d'accord  ventuel de reprise, ils le seront   70% du prix,   condition qu'ils soient remis franco dans nos magasins. Emballage   50% de la valeur indiqu e.
10. Toutes les plaintes doivent  tre fond es et d ment motiv es et doivent  tre adress es directement   notre entreprise dans les 48 heures suivant la r ception des marchandises ou l'ex cution des travaux et ce, par lettre recommand e.
11. Tous les frais d'encaissement et de protestation, soit de lettres de change accept es ou refus es, soit de timbres pour cartes postales de r c piss , les frais bancaires ou d'escompte, de lettres recommand es sont   charge de l'acheteur.
12. En cas d'annulation, de dissolution ou de r siliation d'une commande ou d'un ordre par notre client ou acheteur, nous nous r servons le droit d'exiger des dommages et int r ts de l'ordre de 30% de la valeur totale des marchandises vendues ou du prix de la prestation.
13. R serve de propri t  : les marchandises restent notre propri t  jusqu'  leur paiement total, int r ts  ventuels et autres frais (p.ex. transport / douane / assurance, etc.) inclus. En cas de non-paiement de la facture ou de paiement partiel, notre entreprise a le droit d'enlever ces marchandises aux frais du client. Dans ce cas, tous les frais qui vont de pair avec l'enl vement seront   charge de l'acheteur. En outre, la facture sera cr dit e, toutefois d duction faite des dommages, frais d'enl vement et des dommages et int r ts de l'ordre de 20% pr vus   l'article 12.  
Si le client demande que notre entreprise assure la livraison, celle-ci se fera aux risques et p rils de l'acheteur qui doit s'assurer compte les sinistres  ventuels.  
L'acheteur devra informer notre entreprise si les marchandises sont plac es dans un local lou  par l'acheteur. Le cas  ch ant, il communiquera l'identit  et le domicile du bailleur au vendeur afin que celui-ci puisse signaler cette r serve de propri t  au bailleur.
14. Du fait de la r ception des marchandises, tous les vices visibles aux marchandises sont cens s  tre connus et accept s par le client.
15. A d faut de mention sp cifique au recto de la facture, notre entreprise n'accorde aucune garantie sur les produits vendus. Notre entreprise n'accorde pas davantage une garantie sur le compteur des heures de fonctionnement de la machine  tant donn  qu'il s'agit de mat riel achet  en seconde main. L'acheteur sait que les marchandises achet es concernent des marchandises de seconde main de sorte qu'aucune garantie ne peut  tre accord e par notre entreprise.
16. Certains de nos produits ont  t  import s et ne sont pas dot s d'un autocollant CE qui satisfait   la directive 2006/42/CE. L'acheteur en est clairement inform . Dans ces cas, nous intervenons uniquement en tant qu'agent et non vendeur principal.
17. Les machines sont livr es sans contr le, sans certificat et sans marquage.
18. Si une excavatrice est  quip e d'un crochet au bac ou ailleurs au bras d'excavation, celui-ci peut uniquement  tre utilis  en guise de crochet de remorquage et jamais comme crochet de levage  tant donn  qu'il s'agit d'une excavatrice et non d'un engin de levage.